

Règlement de la course

L'installation du parcours a été conçue afin d'apporter aux usagers un maximum de sécurité dans cet espace de divertissement.

Néanmoins, le comportement de chacun reste essentiel à la bonne marche de l'opération car la sécurité est l'affaire de tous.

La course s'inscrit dans le cadre du mois de l'Égalité femmes-hommes, elle vise à lutter et promouvoir l'Égalité dans le sport. « Ensemble pour l'Égalité - Run & Bike mixte » (Homme-femme, garçon-fille, homme-fille, femme-garçon)

Article 1 : Organisation

Cette manifestation sportive est organisée par la Mairie de Meudon et se déroulera le Dimanche 30 Mars 2025 de 9h à 13h sur la terrasse de l'Observatoire de Meudon.

Article 2 : Présentation de la manifestation sportive

Le dimanche 30 mars 2025, la Ville de Meudon organise un événement sportif exceptionnel dans le cadre du Mois de l'Égalité : un *Run and Bike Mixte* intitulé "**Ensemble pour l'Égalité**". Ce défi sportif a pour objectif de promouvoir la mixité, l'inclusion, la solidarité et l'égalité des sexes à travers la pratique du sport. L'événement est ouvert à tous, des plus jeunes aux adultes, et propose un programme adapté aux différents âges et niveaux de compétence.

Les participants se relayeront en équipe dans le cadre de courses *Run and Bike*, où l'alternance entre course à pied et vélo crée un véritable esprit d'équipe, tout en mettant en avant la collaboration entre hommes et femmes. Cette journée s'inscrit pleinement dans les valeurs du Mois de l'Égalité, qui vise à promouvoir la diversité, l'inclusion, et à lutter contre toutes les formes de discrimination.

Deux des trois courses auront lieu au sein de l'Observatoire de Paris, un cadre prestigieux et historique, tandis que la troisième se déroulera dans les rues et espaces publics de Meudon, offrant une diversité d'environnements aux participants.

3 distances en fonction de l'âge :

- 6 à 8 ans : 2 km
- 9 à 13 ans : 4 Km
- à partir de 14 ans : 9.5 km

Les modalités de la course :

- Equipe composée d'un binôme : Homme-femme, garçon-fille, homme-fille, femme-garçon
- Un seul vélo ou VTT par équipe
- Pendant qu'un équipier court, l'autre pédale

Les équipes mixtes dans la catégorie de 6 à 8 ans, doivent être composées de deux enfants. Les équipes mixtes dans la catégorie de 9 à 13 ans, peuvent être composées d'un adulte.

Pour les équipes mixtes dans la catégorie de 14 ans et plus : le changement de discipline, course à pieds / vélo s'effectue de la main à la main, le vélo servant de passage de témoin. Il ne peut pas être déposé à l'avant du coureur à pied sur le parcours. Il n'y a pas de limite sur le nombre de relais.

Il est possible de remplacer le vélo par une draisienne pour les plus petits (6/8 ans).

Il est interdit de se séparer de son binôme tout au long du parcours. Le franchissement de la ligne d'arrivée doit se faire ensemble.

Afin de respecter le site, et dans une démarche éco-responsable, il est strictement interdit de jeter des débris sur le parcours. Le non-respect de cette règle entraînera la disqualification de l'équipe.

Article 3 : Règles de course

Le port du casque à coque rigide (jugulaire fermée) est obligatoire durant toute l'épreuve pour chaque participant enfant et adulte, même lors de la course à pied.

Le dossard doit être porté sur le devant par chaque concurrent pendant toute la durée de l'épreuve.

Il est bien sûr interdit d'être à 2 en même temps sur le Vélo ou VTT.

Les équipes devront rester groupées (jamais plus de 20 mètres d'écart entre les 2 équipiers) : dans le cas contraire, l'équipier devant sera stoppé afin d'attendre son partenaire et une pénalité d'une minute sera appliquée à l'équipe.

Dans les rotations et dans sa progression, chaque équipe doit veiller à ne pas gêner la progression des autres équipes, le fairplay et l'esprit sportif doivent primer.

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper.

Dans tous les cas, les concurrents se soumettront aux décisions de l'Organisateur.

Article 4 : Sécurité

La terrasse de l'observatoire peut être empruntée par des promeneurs : les coureurs doivent impérativement adapter leur vitesse lors du dépassement ou lors du croisement de tout promeneur, et prendre une marge de sécurité suffisante pour anticiper tout changement de trajectoire des piétons. Tout incident avec un promeneur pourra entraîner l'arrêt immédiat de l'épreuve, et engager la responsabilité civile du concurrent.

Des bénévoles seront répartis tout au long du parcours afin d'assurer la sécurité et la circulation. Ceci ne dédouane pas les participants d'adopter une attitude responsable tout au long de l'épreuve, et notamment de respecter les consignes des bénévoles.

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

Article 5 : Inscriptions, Licences, certificat médical

L'inscription se fait sur le site internet de **Pro Timing jusqu'au Samedi 29 Mars 2025**

Le nombre d'inscription est limité à 250 équipes.

Tout dossier est considéré comme incomplet avant le retrait des dossards s'il ne comporte pas l'ensemble des pièces suivantes:

- Les licenciés FF présentent leur licence sportive au moment du retrait du dossard,
- Pour les mineurs, une autorisation parentale signée est obligatoire.
- Le règlement de la course signé par les deux coéquipiers

- PAS BESOIN DE CERTIFICAT SUR CETTE EPREUVE CAR IL N'Y AURA PAS DE CLASSEMENT (une horloge en fin de course vous permettra de connaître votre temps)

ATTENTION : votre participation ne sera validée que lorsque toutes les pièces seront fournies le jour J

Article 7 : Equipement

Chaque participant doit disposer de son propre matériel VTT ou Vélo et casque pour les mineurs et adultes, à coque rigide réglementaire.

Article 8 : Responsabilité et garanties

Responsabilité civile : l'Organisateur a souscrit une assurance responsabilité qui couvre sa responsabilité civile et celle des Concurrents inscrits, entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée, pour tous les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou à d'autres concurrents.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, casse ou vol de matériel, ainsi que d'accident, de défaillance, de blessures, d'invalidité ou de décès survenu à un concurrent. Le concurrent a bien pris note qu'il doit s'assurer personnellement pour tous les risques encourus lors de la pratique de l'épreuve.

La signature lors du retrait du dossard vaut acceptation du règlement.

Article 9 : Droit à l'image

Le participant donne à l'Organisateur le droit d'utiliser son image (photo et/ou vidéo). En outre, il déclare accepter toute exploitation par l'Organisateur, des films et des clichés et/ou de tout ou partie de leurs contenus ou extraits, pour les besoins de diffusion de l'événement par voie de toute plateforme de communication et notamment mobile, en ligne, numérique, internet.

Aucune cession/diffusion de ces photographies à des fins commerciales ne sera effectuée.

Dans l'enceinte de l'Observatoire de Paris

Autorisation préalable : Toute prise de photos, de vidéos ou de films sur le parcours, en particulier dans l'enceinte de l'Observatoire de Paris devra faire l'objet d'une autorisation préalable.

Sites sensibles : L'Observatoire de Paris étant un site sensible, toute prise de vue, que ce soit pour un usage commercial ou promotionnel ne sera autorisée par l'établissement. Un dispositif particulier devra être mis en place pour s'assurer que ces prises de vue ne compromettent pas la sécurité ou l'intégrité des installations.

Droits à l'image : L'organisation de l'événement s'engage à informer les participants et les spectateurs qu'ils peuvent être filmés ou photographiés durant l'événement et qu'ils ne sont pas autorisés à prendre des photos dans l'enceinte du site à l'exception de la coupole.

Respect des restrictions de sécurité : En raison de la sensibilité du site, aucune prise de vue ne sera autorisée sur des zones restreintes, notamment les installations de l'Observatoire et ses abords immédiats, sans l'accord explicite des responsables de l'Observatoire. Seule les prises de vue des participants seront autorisées (pas de plan large).

Article 10 : Classements-Récompenses

Seront récompensés à l'issue de l'épreuve :

1. Catégorie 6-8 ans, coupe or, argent, bronze (3 premières équipes)
2. Catégorie 9-13 ans, coupe or, argent, bronze (3 premières équipes)
3. Catégorie 14 ans et adultes, coupe or, argent, bronze (3 premières équipes)
4. Pour les participants mineurs, remise de petites médailles en bois

La présence d'au moins un des deux équipiers est obligatoire lors de la remise des prix pour pouvoir prétendre à la récompense.

Les adultes de plus de 18 ans peuvent participer à plusieurs courses.

Article 11 : Programme

– 8h à 9h30 remise des dossards et explications du règlement de la course.

-9h30 à 10h Zumba géante d'échauffement

– Départs échelonnés par catégorie d'âge :

- 10h00 : départ 9 km (14ans et +)
- 11h20 : Remise des Trophées adultes
- 11h30 : départ 2 km (6/8 ans)
- 12h50 : départ 4 km (9/13 ans)
- 12h30 : Remise des trophées enfants

Article 12 : Secours

Un poste de croix rouge sera présent sur site, avec 2 secouristes minimum.

Les secouristes peuvent décider de la mise hors course d'un participant pour des raisons médicales.

Article 13 : Parcours – Départ – Arrivée

Le départ et l'arrivée des courses auront lieu sur la Terrasse de l'Observatoire de Meudon

Une zone de départ : les participants à pied partiront 1 min avant leur binôme à vélo, pour éviter les bousculades et potentiels accidents.

Les participants à vélo devront rattraper leur binôme à pied.

Un descriptif détaillé du parcours sera mis en ligne 15 jours avant l'épreuve et affiché au retrait des dossards.